

Le jeudi 21 juin 2018



Pays Haut Val d'Alzette : La Charte de Développement Durable du territoire signée le 21 juin !

Au programme : discours et signature de la charte de développement durable du Pays Haut Val d'Alzette. Rendez-vous à la Mairie de Villerupt à 15 heures pour la cérémonie de signature, en présence de Didier MARTIN, Préfet de la Moselle, Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est et du Conseil d'Administration de l'EPA Alzette-Belval, Patrick WEITTEN, Président du Conseil Départemental de la Moselle, Christian ARIES, vice-président au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, André Parthenay Président de la CCPHVA, les 8 maires des communes de la CCPHVA et Jean-Christophe Courtin, Directeur général de l'EPA Alzette-Belval.

Les élus du territoire du Pays Haut Val d'Alzette ainsi que l'EPA Alzette-Belval ont depuis plusieurs années mis le développement durable au cœur de leur stratégie. La présente charte, fruit d'une concertation avec les élus et les acteurs du territoire, traduit l'ambition et l'engagement de tous les signataires d'organiser un développement résilient, durable et exemplaire du Pays Haut val d'Alzette qui concilie simultanément le social, l'environnemental et l'économique.

Cette charte fixe, dans une démarche transversale, le socle commun d'engagements et les préconisations qui s'appliquent à tous les acteurs du Pays Haut Val d'Alzette. Elle servira de fondement aux chartes Ecoquartier de toutes les opérations d'aménagement réalisées sur le territoire.

À propos de l'EPA :

L'Établissement Public d'Aménagement (EPA) d'Alzette-Belval a été créé en 2012 à l'initiative de l'État. Sa mission : aménager et développer le territoire de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Alzette-Belval, situé au sein de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA).

Contact presse : Mireille Mateu > mireille.mateu@alzette-belval.fr > Tél. : 03 83 80 02 35

